

BARÈME DES HONORAIRES

VENTE : HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires
Moins de 100 000 €	5000 €
De 100 001 à 200 000 €	6 %
De 200 001 à 400 000 €	6 %
De 400 001 à 800 000 €	6 %
Plus de 800 001 €	8 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, ils seront mentionnés dans l'annonce.

LOCATION

	Honoraires
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : (à la charge du locataire et du bailleur)	10 € TTC /m2 de surface habitable
Etats des lieux : (à la charge du locataire et du bailleur)	3 € TTC /m2 de surface habitable
Entremise-négociation : (à la charge du bailleur)	2% TTC du loyer annuel hors charges avec un minimum de 150 € TTC

Honoraires pour les autres baux :

Habitation (Hors résidence principale) :

15,60% TTC du loyer annuel hors charges répartis à 50% pour le locataire et 50% pour le bailleur.

Professionnels : 30% HT du loyer annuel, soit 37,5% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux : 30% HT du loyer annuel, soit 37,5% TTC à la charge du preneur.